

Délibération N° 2020-68

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 novembre 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2019-40 du 27 mai 2019 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de conventions


- Convention de reversement IDEX relative à l'action « Soutien aux masters labellisés » IDEX/SML/2019/32 (Master Sciences de l'eau, parcours COGEVAL'EAU et IREMIR) pour un montant de +50.000 euros
- Convention de partenariat pour l'accès au réseau Lyres pour un montant de +10.000 euros
- Convention cadre régissant les relations entre l'Université Lyon 2 et l'association sportive Lyon 2 pour un montant de -55.000 euros
- Convention de subvention pour aide à l'édition – Presses universitaires de Rennes pour l'édition de l'ouvrage « *Cent ans de gouvernement de l'Église catholique* » (titre provisoire) sous la direction Valentin Favrie, Charles Mercier et Christian Sorrel pour un montant de -1 582,50 euros TTC
- Convention de subvention pour aide à l'édition - Presses universitaires de Rennes pour l'édition de l'ouvrage « *Les espaces du catholicisme contemporain* » (titre provisoire) de Vincent Herbinet pour un montant de -1 582,50 euros TTC
- Convention de subvention pour aide à l'édition - Les éditions Larcier (Bruylant) LEFEBVRE SARRUT BELGIUM s.a. pour l'édition de l'ouvrage « *Des systèmes d'information aux blockchains -Essai de convergences en sciences juridiques et fiscalités, économiques et de gestion* » de Wilfrid Azan, Université Lyon 2 et Georges Cavalier, Université Lyon 3, pour un montant de - 4.760 euros TTC
- Convention de subvention pour aide à l'édition - Les Editions Honoré Champion, « *La Submorphologie motivée de Georges Bohas : vers un nouveau paradigme en sciences du langage* » de Danielle Leeman pour un montant de -5.000 euros TTC.


Les conventions jointes en annexe sont approuvées à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 13

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.